

SÉANCE DU 23 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, AYADI Jalila, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice, DUBOIS Véronique, LANGRY Véronique.

MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno, ROLLET Thibault.

ABSENT EXCUSÉ :

Mr MARTINS Philippe

SECRÉTAIRE :

Mme BOYER Candice

Le compte rendu de la séance du 25 mai 2020 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

RPI

Mr le Maire informe le Conseil des récents évènements au sein du syndicat scolaire :

- Élection au RPI

Président Mr HOLVOËT

1^{er} Vice-président Mr REMOND

2^{ème} Vice-président Mr MARTINEZ

- Reprise obligatoire du 22 juin 2020

Une nouvelle organisation a été mise en place afin d'accueillir tous les enfants. Les classes de maternelle ont été délocalisées sur les écoles élémentaires de Champeaux et Andrezel afin de n'avoir que 3 sites à gérer. 95 % des élèves sont présents.

Le transport scolaire est assuré matin et soir. La cantine reste fermée mais les enfants peuvent apporter un pique-nique pour déjeuner sur site. Seule la garderie du soir jusqu'à 17h30 est assurée.

Pour la rentrée 2020/2021, à ce jour, aucune information concernant le protocole sanitaire à appliquer n'a été communiquée.

BIBLIOTHÈQUE

Suite à la réunion du 4 juin 2020 entre Mr le Maire et les bénévoles, la bibliothèque a rouvert ses portes depuis le samedi 13 juin 2020 avec un protocole adapté.

SALLE DES FÊTES

Quelques travaux de peinture et d'électricité restent à réaliser avant la réception de travaux de la salle des fêtes.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal, un tableau récapitulatif des dépenses liées aux travaux de la salle des fêtes.

Contrat Rural pour un montant estimé : 315 380.50 €

Subvention Département HT : 94 614.14 €

Subvention Région HT : 126 152.20 €

Emprunt (10 ans) : 110 000 €

Emprunt pour avance de TVA : 50 000 €

Après avoir comptabilisé les marchés et les avenants, les travaux de la salle polyvalente reviennent à 353 670.78 € HT.

S'ajoutent des travaux de déviation de canalisations d'eaux pour un montant de 9 619 €HT.

S'ajoute aussi l'achat de mobilier de cuisine et de salle (chaises, tables et chariots) pour un montant de 10 896.75 € HT.

Mr le Maire informe les conseillers qu'un devis a été demandé à l'entreprise DEQUIROT (menuiserie) pour la pose de stores intérieurs sur les portes vitrées.

Mr le Maire sollicite le Conseil Municipal pour trouver des solutions permettant aux personnes louant la salle d'accrocher de la décoration sans détériorer les murs. Mme BOYER Candice propose d'installer des cimaises.

Mr le Maire propose de créer un groupe de travail afin de remettre à jour le règlement de la salle des fêtes. Mmes ANTOINE Michèle, BOYER Candice et Mr ROLLET Thibault se portent volontaires.

Mr le Maire propose d'inaugurer la salle des fêtes le samedi 12 septembre 2020 à 17h et d'y convier les financeurs, si le règlement sanitaire du mois de septembre le permet.

PERMIS D'AMÉNAGER

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le dossier du lotisseur ARRES qui a déposé un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement de 15 lots à bâtir à usage d'habitation avec création de voiries, espaces communs, 30 places de stationnement et un carrefour giratoire, en date du 14 novembre 2019.

Après instruction auprès du service instructeur de la CCBRC qui a donné un avis favorable.

Après les différents avis d'organismes concernés par ce projet (ENEDIS, ARD, SDIS, SPANC, SIAEP)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE que le permis d'aménager est accordé pour le projet cité ci-dessus sous réserve de respecter les prescriptions des organismes.

AUTORISE Mr le Maire à signer le permis d'aménager n° PA 077 004 19 000002 à la date du 24 juin 2020.

TAXES DE CONTRIBUTION DIRECTE

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU la délibération n° 2020-04 du Conseil Municipal du 02 mars 2020 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2020,

VU l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2020 des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de 2019 des taxes pour l'exercice 2020 :

Taxe foncière bâti : 14.15 %

Taxe foncière non bâti : 46.74 %

REDEVANCE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par Enedis,

Considérant la population de la commune de 290 habitants (recensement INSEE au 1^{er} janvier 2016)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal au taux maximum soit 212 €
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du CGCT

RECENSEMENT 2021

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 21 janvier au 21 février 2021.

Mme ROMAN Georgiane, secrétaire de mairie est désignée comme coordonnateur municipal.

Pour cette période, il faudra nommer par arrêté un agent recenseur, qui ne peut pas être un élu.

COMMISSION DES IMPÔTS LOCAUX

Le Conseil Municipal doit proposer une liste de 24 noms à la Trésorerie Général qui sera en charge de choisir 6 titulaires et 6 suppléants.

COMMISSION D' APPELS D'OFFRES

Le Conseil Municipal élit pour la commission d'appels d'offre :

Titulaires : Mmes ANTOINE Michèle, DUBOIS Véronique et Mr MAUBORGNE Xavier

Suppléants : Mmes LANGRY Véronique, CHABRAT Béatrice et AYADI Jalila

Mr le Maire en est le Président d'office.

CONVENTION DARCHE GROS

Mr le Maire expose le projet d'implantation de Borne d'Information Voyageur (BIV) transmis par la société de transport Darche-Gros qui souhaite implanter une BIV au niveau de l'arrêt « Andrezel Salle des fêtes », afin de remplacer la borne d'information actuelle.

La société Darche-Gros propose une convention pour l'entretien, la maintenance, l'alimentation du poteau d'information à l'arrêt de bus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'implantation d'une borne d'information voyageur à côté de l'arrêt de bus nommé « Andrezel Salle des fêtes »
- **AUTORISE** Mr le maire à signer la convention avec la société Darche-Gros

TRAVAUX VOIRIE

Route de la Borde

Mr le Maire présente 2 devis concernant la réfection d'une partie de la route de la Borde (du croisement de la ferme de la Borde au parking du lotissement)

- EIFFAGE : 520 m² pour 16 168.80 € TTC
- COLAS : 730 m² pour 16 644 € TTC

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de se renseigner auprès des entreprises afin de comprendre la différence entre les surfaces, et l'autorise à signer le devis avec la société qui annoncera le meilleur tarif. Ces travaux seront effectués cette année, sous condition de l'obtention d'une subvention (FER).

Nids de poule

Mr le Maire présente un autre devis de la société Colas afin de reboucher les nids de poule par biowpather, pour un montant de 4 560 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis pour réaliser ces travaux.

CIMETIÈRE

Mr le Maire présente un devis concernant un logiciel pour la gestion du cimetière auprès de notre prestataire JVS. La première année aura un coût pour la commune d'environ 2000 € comprenant de l'investissement et du fonctionnement et les années suivantes un coût de 410 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'il n'est pas nécessaire pour la commune d'avoir un logiciel à ce prix, et qu'un tableau Excel sera suffisant.

SUBVENTIONS

Les subventions versées aux associations sont votées à la même période que le budget.

Nous vivons une période particulière, les associations ne sachant pas si les activités prévues pour le dernier trimestre 2020 seront maintenues, Mr le Maire propose de voter le montant des subventions allouées en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Distribution des brioches

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de distribuer une brioche aux habitants de plus de 65 ans, le week-end habituel de la fête du village

Pétition pour l'entretien des platanes

Plusieurs habitants ont transmis à la mairie un courrier demandant que les platanes de la rue Jean Porcheray soient entretenus. Le Conseil Municipal entend cette demande, mais informe qu'aucuns travaux ne pourra être effectué sur 2020 n'étant pas prévu au budget. De plus, Mr le Maire propose d'attendre que le lotisseur ait abattu les platanes nécessaires à son projet.

Mr le Maire demande à Mme ANTOINE Michèle, 1ère adjointe, de se renseigner auprès des organismes afin de savoir si une subvention pourrait être accordée pour ses travaux.

Fibre optique

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est convié à une réunion en visio pour la préparation du déploiement de la fibre optique sur notre village.

Cambriolage

Un cambriolage a eu lieu dans le village en pleine journée la semaine dernière. Une voiture suspecte a aussi été repérée. Le signalement de la voiture et la plaque d'immatriculation ont été transmis à la Gendarmerie par Mr le Maire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

Mr le Maire donne la parole au public qui revient sur le sujet des platanes de la Rue Jean Porcheray.